

REPUBLIQUE DU DAHOMY

-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N° 74-139 du 17 mai 1974

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 17 Mai 1974, le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Capitaine Vincent GUEZODJE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 mai 1974
pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, chargé de l'intérim,

Ampliations : PR 8 CS 6 MEM 2
CNR 4 autres ministères 10 SGG 4
SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gdo Ch. 5
DGP-DGAJL-INSAE 6 JORD 1


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS